Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le 21/11/2024
ID : 038-213800535-20241119-DB_241108_116-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_241108_116

SPORTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	29
Votants	32
Pouvoir(s)	3
Absent(s)	3

Séance du 8 novembre 2024

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 31 octobre 2024

Président : Madame/Monsieur Prénom NOM, Titre

Secrétaire de séance : Prénom NOM

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Aurélia MASSON, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD

Absents :
Anissa DAOUI, Damien PERRARD, Jean-Claude PARDAL

Excusés, ayant donné pouvoir :
Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Chantal BUSSY, Isabelle RENARD, pouvoir à Damien PERRARD, Gabriel BERTEA, pouvoir à Aurélien LEPRETRE

Le rapporteur rappelle que l'association de la GYMNASTIQUE VOLONTAIRE existe depuis 45 ans et compte 420 licenciés.

Cette association a toujours mis à l'honneur le sport pour tous et s'investit fortement dans le Sport Santé. Elle organise notamment, depuis 10 ans, les parcours pédestres pour la journée contre la Mucoviscidose et collabore au projet SOS Seins de l'hôpital Pierre OUDOT.

Cette association à fort rayonnement local a été très impactée par le COVID et la fermeture de la piscine Milliat, de janvier à septembre 2023. Ces évènements consécutifs ont généré des difficultés financières et affecté la pérennité de la structure.

Ainsi, la commune souhaite soutenir financièrement l'association en lui octroyant une subvention exceptionnelle de :

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le 21/11/2024
ID : 038-213800535-20241119-DB_241108_116-DE

2 500 € (deux mille cinq cent euros)

Cette subvention serait destinée à soutenir les activités sportives et les projets de développement autour de la santé de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à l'association de la GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en charge de la Transition

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 21/11/2024
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Prénom NOM

Signé par : Océane ROULOT
Date : 20/11/2024
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.